

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Décision n°2026-02

DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE D'ISOLANTS POUR LE BATIMENT SITUÉ 22 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Le Maire de la commune de Saint Martin d'Auxigny,

Vu notamment les articles L2122-22 et L 2334-32 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n°20200907-12 du conseil municipal en date du 07 septembre 2020,

Considérant que la commune a pour projet d'isoler le grenier du bâtiment situé au 22 Avenue de la République dans le cadre de sa réhabilitation,

DECIDE

- **d'attribuer** le marché relatif à la fourniture d'isolants pour le grenier situé au 22 Avenue de la République à la SA GALAXY située 15 Avenue Louis Billant 18570 LA CHAPELLE SAINT UR SIN pour un montant de 1 715,41 € HT (soit 2 058,49 € TTC),
- de **signer** l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- de **dire** que les crédits nécessaires figurent au budget général de la commune.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié/publié sur le site internet de la collectivité
le 21 JAN 2026

Fait à Saint Martin d'Auxigny,
le 21/01/2026

